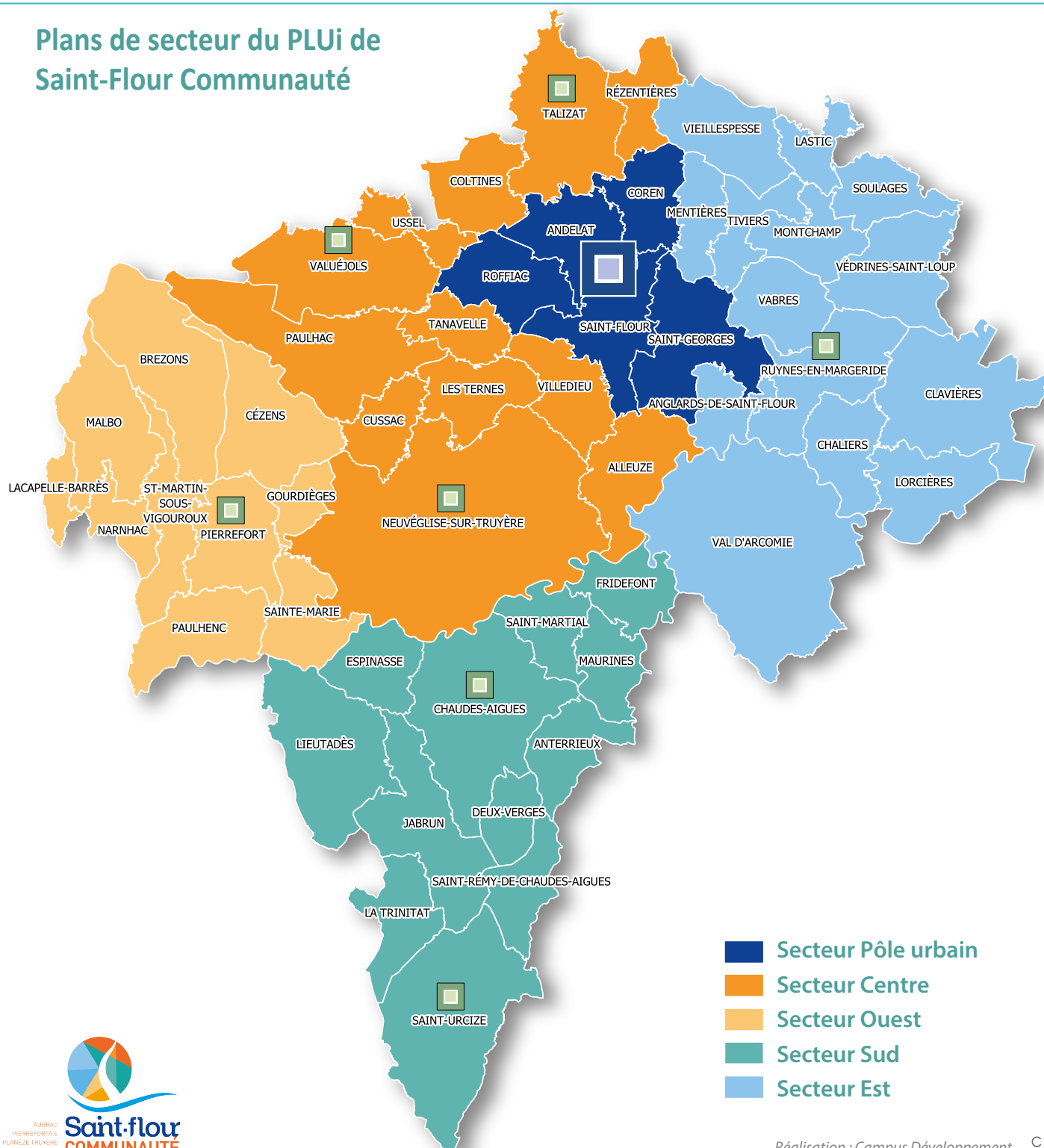


Saint-Flour Communauté a décidé de définir cinq plans de secteurs pour son Plan Local d'Urbanisme intercommunal :

- **Secteur Centre** : Alleuze, Coltines, Cussac, Les Ternes, Neuvéglise-sur-Truyère, Paulhac, Rézentières, Talizat, Tanavelle, Ussel, Valuégols et Villedieu
- **Secteur Est** : Anglards-de-Saint-Flour, Chaliers, Clavières, Lastic, Lorcières, Mentières, Montchamp, Ruynes-en-Margeride, Soulages, Tiviers, Vabres, Val-d'Arcomie, Védrières-Saint-Loup et Vieillespesse
- **Secteur Ouest** : Brezons, Cézens, Gourdièges, Lacapelle-Barrès, Malbo, Narnhac, Paulhenc, Pierrefort, Sainte-Marie et Saint-Martin-Sous-Vigouroux
- **Secteur pôle urbain** : Andelat, Coren, Roffiac, Saint-Flour et Saint-Georges
- **Secteur Sud** : Anterrieux, Chaudes-Aigues, Deux-Verges, Espinasse, Fridefont, Jabrun, La Trinitat, Lieutadès, Maurines, Saint-Martial, Saint-Rémy-de-Chaudes-Aigues et Saint-Urcize

Plans de secteur du PLUi de Saint-Flour Communauté



Chaque plan de secteur comprend son propre règlement (écrit et graphique) et ses propres orientations d'aménagement et de programmation (OAP) :



Le règlement écrit, le règlement graphique et les OAP du Secteur Centre sont consultables dans le dossier : Pieces_ecrites\7_Plans_de_secteur\Secteur_01



Le règlement écrit, le règlement graphique et les OAP du Secteur Est sont consultables dans le dossier : Pieces_ecrites\7_Plans_de_secteur\Secteur_02



Le règlement écrit, le règlement graphique et les OAP du Secteur Ouest sont consultables dans le dossier : Pieces_ecrites\7_Plans_de_secteur\Secteur_03



Le règlement écrit, le règlement graphique et les OAP du Secteur pôle urbain sont consultables dans le dossier : Pieces_ecrites\7_Plans_de_secteur\Secteur_04



Le règlement écrit, le règlement graphique et les OAP du Secteur Sud sont consultables dans le dossier : Pieces_ecrites\7_Plans_de_secteur\Secteur_05